



MAIRIE de BARC

-----27170-----

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 juin 2022, 19h00

Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Mmes : Christophe JUIN, Claire MOREIRA, Jean-Pierre FOSSET, Muriel TROGNON, Céline ALLAIN, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Olivier THIERRY, Didier DORCHIES, Frédéric LOERCH, Sébastien GREMONT, Katia MAITRE-LEBLOND, Alexandre PORTE

Monsieur Alexandre PORTE a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Acquisition et installation de réserves incendie
- Cession d'une partie du terrain du parking de l'église
- Parking de l'église : émulsion
- Achat de matériel de nettoyage
- Demande de subvention au titre du fonds de concours de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- Travaux sur les chemins ruraux
- Tarif cantine 2022/2023
- Tarif garderie 2022/2023
- Publicité des actes de la commune
- Questions diverses :
 - Qualité des adresses de la commune
 - Sécurité routière dans le village
 - Chantier participatif
 - Anniversaire de la bibliothèque

Acquisition et installation de réserves incendie

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition du terrain sur la rue des Moulins a été réalisée et qu'une parcelle sur la rue des Cottins est en cours de découpage.

Il faut maintenant prévoir l'achat et l'installation de réserves incendie. Plusieurs devis sont proposés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De retenir le devis de la société Bouvier pour un montant de 45 679,20 € TTC pour les deux réserves de la rue des Moulins et à côté du terrain de foot (terrain communal) avec l'installation et l'aménagement d'un accès pompier,
- De retenir le devis de la société Bouvier pour un montant de 22 839,60 € TTC pour la réserve de la rue des Cottins avec l'installation et l'aménagement d'un accès pompier,
- D'inscrire ces dépenses en investissement.

Cession d'une partie du terrain du parking de l'église

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la création du parking de l'église, dans le but de mettre en alignement et de clore le parking avec la propriété de Monsieur et Madame TENUTA, il est proposé :

- De céder à Monsieur et Madame TENUTA pour 1 € symbolique, une partie du terrain d'environ 30 m2 cadastré AC 135 située au-delà de la ligne droite formée entre le pignon du garage (angle côté droit) et le pilastre du portail (voir annexe 1 - plan de situation),
- A charge pour Monsieur et Madame TENUTA de :
 - o supporter la totalité des frais de géomètre et de notaire,
 - o de réaliser à leur frais un mur de clôture situé sur la limite séparative du terrain, conformément au projet en annexe 2, les démarches d'urbanisme nécessaire à la réalisation leur incombant.
- La commune abandonne la mitoyenneté du mur qui sera la propriété exclusive de Monsieur et Madame TENUTA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions énoncées ci-dessus.

Parking de l'église : émulsion

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser une émulsion sur le nouveau parking de l'église.

Les membres du conseil souhaitent qu'une étude d'aménagement soit réalisée afin de déterminer les travaux les plus appropriés, ce que Madame le Maire accepte.

Achat de matériel de nettoyage

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal l'acquisition d'une autolaveuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient la proposition de l'entreprise PLG pour l'achat d'une autolaveuse pour un montant de 3 137.75 € TTC.
- Inscrit la dépense en investissement.

Demande de subvention au titre du fonds de concours de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a voté un projet de défense incendie le 28 janvier 2021 pour un montant de 105 165 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter une subvention au titre du fonds de concours auprès de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour un montant de 21 033 €,
- De charger Madame le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

Travaux sur les chemins ruraux

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de réaliser des travaux de remise en état sur 2 chemins ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient la proposition de l'entreprise Pascal BOUVIER pour le reprofilage du chemin du Val Monnier pour un montant de 3 480 € TTC,
- Retient la proposition de l'entreprise Pascal BOUVIER pour refaire le chemin dans la plaine pour un montant de 3 180 € TTC,
- Inscrit les dépenses en investissement.

Tarif cantine 2022/2023

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir le tarif du repas du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif de la cantine pour la rentrée 2022 à 3,45 €

Tarif garderie 2022/2023

Madame le Maire propose de maintenir les horaires et les tarifs de garderie instaurés l'an dernier pour l'année scolaire 2022/2023.

La garderie du matin commence à 7h00 et la garderie du soir termine à 19h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Maintient le tarif de la garderie du matin à 1,40 € pour la rentrée 2022
- Maintient le tarif de la garderie du soir à 1,90 € pour la garderie du soir jusqu'à 18h15 pour la rentrée 2022
- Maintient le tarif supplémentaire pour les enfants présents à la garderie après 18h15 de 1,00 € pour la rentrée 2022

Publicité des actes de la commune

Madame le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique et la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune, le Maire propose au conseil municipal de choisir une publicité par affichage pour les

actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition de Madame le Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Questions diverses

- Qualité des adresses de la commune

Mr Aouinet, responsable commercial à la Poste est venu proposer une prestation de mise à jour de l'adressage sur la commune afin de mettre à jour les adresses par rapport au cadastre, afin que l'ensemble des habitations de la commune soit correctement répertorié.

Il estime le coût de ce service à 1903€.

Le Conseil Municipal étudiera prochainement cette offre.

- Sécurité routière dans le village

Afin d'améliorer la sécurité routière sur la commune, une étude va être réalisée pour déterminer les aménagements routiers nécessaires.

- Chantier participatif

Le chantier participatif a permis de construire des tables de pique-nique.

2 bénévoles extérieurs au conseil municipal y ont participé.

- Anniversaire de la bibliothèque

A l'occasion des 20 ans de la bibliothèque, une exposition sur l'histoire de la bibliothèque et sur le Street Art, ainsi qu'un mur d'expression seront proposés samedi 25 juin.

- Commission communication

Le Petit Barcois sera diffusé avant la fin de l'année et sera imprimé par un prestataire en échange de publicités.

Le site internet devrait être lancé cet été.

- Divers

Un agent des services techniques ayant démissionné, la tonte de la commune va être confiée à une entreprise externe.

Le Maire,
Jocelyne HEURTAUX